

**EP Loire – Projet de création d’une Réserve Naturelle Régionale dans la Haute  
Vallée de la Loire**

**Compte-rendu des ateliers de travail**

**Atelier n°2 : Chasse et Pêche**

**Chadron, le 5 novembre 2013**

Liste des participants

Instance	Représentant
ACCA St Martin	M. Moulin
ACCA Chadron	M. Perrussel
Agence « Vous êtes d’ici »	Mme. Janet
VetAgroSup	Mme. Grillas
VetAgroSup	Mme. Iche
VetAgroSup	Mme. Possot
VetAgroSup	Mme. Lemoine
ONF	M. Alméras
AAPPMA Le pont de Chadron	M. Chaussinaud
Fédération pêche 43	M. Chopard-Lallier
ACCA Brignon	M. Bay
ACCA Brignon	M. Bonnaud
Fédération de chasse 43	M. Bayle
ONCFS 43	M. Charre
ONCFS 43	M. Asperti
FDC 43	M. Giraud
Mairie de Chadron	M. Le Maire Mouillaud
Établissement public Loire	M. Eude, DGS de l’EP Loire
Établissement public Loire	M. Demeusy
Conseil régional Auvergne	Mme. Siémond
CEN Auvergne	Mme. Roubinet
SOS Loire Vivante – ERN France	M. Epple
SOS Loire Vivante – ERN France	M. Pays
Planète Publique	M. Lacouette-Fougère
Planète Publique	M. Delorme
<b>Nombre de participants : 23</b>	

### **Déroulement de l'atelier**

- Introduction à la démarche de concertation
- Présentation du projet de RNR, de son état d'avancement et focus sur la thématique de l'atelier
- Temps d'échanges et de débats
- Conclusion et présentation de la suite

### ***Présentation des ateliers et du projet de RNR***

Comme lors des ateliers du matin, les ateliers et la démarche de concertation sont présentés par le bureau d'étude Planète Publique. L'Établissement public Loire précise que ces ateliers sont différents des réunions régionales. L'objectif est d'écrire et d'enrichir le projet de RNR avec les acteurs présents lors des ateliers. L'EP Loire présente ensuite plus précisément le projet de RNR à la salle.

**- Voir le diaporama de présentation du projet sur le site de l'EP Loire -**

En 2009, l'EP Loire décidait de garder les 357h de terrains du site de Serre de la Fare dans son patrimoine dans l'optique d'une gestion globale du site. De nombreux habitats d'intérêts communautaires et prioritaires ainsi qu'une faune et une flore remarquables sont présents sur le territoire et ont suscité une volonté de préservation de ce site. Trois rencontres partenariales se sont déjà tenues le 8 octobre 2010, le 22 juin 2011 et le 28 novembre 2012 entre les acteurs du site pour décider de l'avenir de ce dernier. Le projet de création d'une Réserve naturelle Régionale a remporté l'adhésion des acteurs.

Une RNR est un cadre juridique adapté à la gestion du territoire dans la durée grâce notamment à des modalités de gestion « sur mesure » définies en concertation avec les parties prenantes. Après validation du projet par le comité syndical de l'EP Loire en mars 2012, la constitution et le dépôt du dossier à la Région a entraîné sa validation par cette dernière le 22 avril 2013. Cela a ouvert la voie au classement de cette réserve prévu pour la fin 2014.

La création de cette réserve s'inscrit dans une démarche globale menée par l'EP Loire. En effet, les autres propriétaires du territoire ont été invités à participer à la démarche et à inclure leurs parcelles dans la RNR sur la base du volontariat pour renforcer la cohérence spatiale du projet. De plus, la démarche se veut cohérente avec les autres dispositifs en place sur le territoire (ZNIEFF, natura 2000, SAGE, future Man&Biosphere).

Enfin, pour asseoir la démarche sur des éléments factuels complets et affermir les diagnostics, l'EP Loire a utilisé différentes études sur le territoire (baux ruraux par la SAFER, pratiques agricoles par le CEN, diagnostic forestier par l'ONF et étude sur les services rendus par les écosystèmes (école VetAgro Sup - Lempdes)).

La Région explique plus en détail les modalités de classement en RNR et l'état d'avancement de ce genre de démarche en Auvergne. Pour le moment, il n'y a pas de RNR dans région, cette dernière s'étant saisie de cette compétence seulement en 2012 mais des

projets sont désormais bien avancés (grottes de Volvic, lac de Malaguet, Haute vallée de la Loire).

D'un point de vue juridique, c'est une procédure du code l'environnement mais la Région détient un pouvoir discrétionnaire en ce qui concerne le classement des RNR. La Région peut porter des projets de classement mais généralement, elle reçoit des projets montés localement sur le territoire. Il s'agit ensuite d'étudier la faisabilité de la RNR avec un comité régional et le conseil scientifique du patrimoine pour déterminer si le site mérite un classement en RNR et si ce dernier est l'outil le plus adapté pour protéger ce site.

Le CEN intervient ensuite pour présenter son rôle dans le processus. Le CEN effectue actuellement une concertation auprès des propriétaires de la vallée dont les terrains pourraient faire partis de la réserve. A ce titre, le CEN a envoyé des courriers et des questionnaires aux propriétaires et a également mis en place des journées de permanence dans les mairies concernées pour expliquer aux propriétaires le projet de RNR et leur proposer d'y participer.

Pour le moment, les retours de ces derniers sont assez positifs même s'ils ont parfois quelques craintes liées à la réglementation ou au droit de propriété dans la réserve.

SOS Loire vivante présente le projet Man&Biosphere UNESCO qu'elle souhaite voir aboutir à moyen terme. Ce projet s'étendrait sur une surface supérieure à celle de la RNR puisque toute la tête de bassin de la Loire serait concernée. Ce projet se justifie par le caractère exceptionnel de la région en termes de biodiversité, d'écosystème et de paysage. Cette biosphère serait un moyen d'harmoniser et de mettre en cohérence tous les autres dispositifs (ZNIEFF, Natura 2000) de protection de l'environnement sur le territoire. De plus, c'est une façon d'orienter le développement de la vallée et d'obtenir un label internationalement reconnu.

### ***Points saillants des échanges***

#### **– Des craintes de nouvelles réglementations limitant la chasse**

Les associations communales de chasseurs communiquent leurs réticences vis-à-vis du projet si la mise en place de ce dernier ajoute de nouvelles règles contraignant leurs pratiques de chasse. En revanche, si ces ateliers visent à réfléchir aux moyens d'insérer leurs usages dans le cadre de la future RNR, ils se déclarent ouverts à la discussion. La Fédération de chasse de Haute-Loire estime qu'il y a peut-être certaines choses à changer à la marge, mais que les usages actuels ne posent pas réellement problèmes et qu'il ne faudrait pas bouleverser la pratique de la chasse sur le territoire.

L'EP Loire rappelle que son objectif avec la RNR n'est pas de rajouter des contraintes si le système actuel fonctionne. Il s'agit principalement de faire partager un cadre explicite clair pour tous qui s'appuie sur les règles en vigueur.

#### **– Des opportunités pour la pêche**

La Fédération de pêche de Haute Loire voit dans ce projet une chance pour faire éclore d'autres projets, notamment des projets de labellisation de parcours de pêche (famille/passion/sportif). Selon l'un des représentants, le patrimoine naturel est excellent pour la pratique de la pêche. Il ne semble pas nécessaire de rajouter des règles aux

pratiques dans la mesure où, comme la chasse, la pêche est très réglementée sur le territoire (arrêté préfectoral sur les plans d'eau ou sur les réserves de pêche). La Fédération de pêche a déjà des projets sur le territoire mais pour elle a besoin des baux de pêche pour les mener à bien. Or ces baux de pêche appartiennent aux propriétaires et donc, à l'EP Loire. Il faut donc rentrer dans une phase de réflexion sur la gestion de ces baux de pêche au niveau de la RNR. La Fédération recommande une rétrocession des baux à la Fédération de pêche pour qu'elle puisse ensuite les rétrocéder aux APPMA locales qui rassemblent autour de 3000 adhérents.

**- Pour des clarifications sur la pratique de la chasse et de la pêche et de leur utilité pour le territoire**

L'atelier a permis de partager l'état des lieux des pratiques sur le territoire. Il existe une association de chasse par commune. 5 associations sont donc présentes sur le territoire de la RNR ce qui représente environ 250 chasseurs. Les gibiers chassés sont divers, petits et gros. Les chasseurs participent à la régulation des espèces sur le territoire. La chasse est particulièrement nécessaire pour contrôler la population de sangliers, espèce particulièrement nuisibles pour les cultures de maïs situées sur le territoire. L'action des associations de chasse a permis de limiter les problèmes liés au sanglier par rapport à d'autres départements et ce à moindre coût pour la collectivité. Il existe également un « Plan de chasse des cervidés » sur le territoire dont l'objectif est de réguler la population de cette espèce.

A ce titre, des comités de concertation existent entre les chasseurs et les agriculteurs. Ces outils de gestion et de concertation doivent être utilisés dans le cadre de la réserve. L'ONF tient à rajouter qu'une pratique de la chasse est essentielle au maintien du manteau forestier et de sa qualité.

Sur cet espace peu peuplé, les associations de chasse ont un vrai rôle dans l'animation du territoire et participent régulièrement à des événements dans les villages (ball-trap, fête de la bogue).

Pour ce qui est de la pêche, des partenariats avec les mairies locales ont permis de mettre en place des actions communes bénéficiant à l'ensemble de la communauté. Ainsi, M. le Maire de Chadron explique que la société de pêche locale s'étant engagée à participer à la réfection d'un site particulier a bénéficié par la suite, grâce à un financement européen, de fonds pour la réhabilitation d'un local qu'elle utilise aujourd'hui comme siège de l'association.

Plusieurs acteurs présents insistent sur le fait que les chasseurs et les pêcheurs rendent un service sur le territoire via leurs différentes actions.

**- Des conflits d'usage modestes mais qui existent**

L'EP Loire rappelle qu'il faut se concentrer sur le volet lié aux usages et aux pratiques et anticiper ainsi les potentiels conflits d'usage sur la RNR. Sur la question des baux de pêche, l'EP Loire est prêt à discuter de modalités envisageables pour traiter la question. La RNR doit également permettre l'avancement de projets tel que ce projet de labellisation portés par la Fédération de pêche. L'important reste de mettre un cadre à des bonnes pratiques. Il faut tenter de voir en quoi les usages rendent des services aux territoires et à la vie sur le territoire comme cela semble être le cas sur le territoire de la future réserve. L'objectif reste d'améliorer le capital nature et d'avoir un développement des pratiques

compatible avec les objectifs fixés ensemble.

SOS Loire vivante se félicite que l'EP Loire se soumette à des règles. L'association est d'accord avec les autres acteurs présents: « *Une chasse est possible et une pêche est possible dans la réserve naturelle* ». Les participants s'accordent sur le fait que les frictions sont actuellement faibles sur le territoire à ce sujet même si certaines pratiques de chasse et de pêche peuvent être revues (pratiques liées aux nuisibles et pratiques de repeuplement des rivières par exemple).

Les acteurs s'accordent pour reconnaître que les conflits d'usage sont limités par rapport à la chasse et la pêche sur le territoire car les pratiquants de ces deux activités sont généralement bien informés des réglementations en vigueur.

Néanmoins, la question des sports motorisés a été reposée lors de l'atelier et concentre les critiques des personnes présentes. Le passage des quads et motos dans les chemins et rivières entraîneraient des dégradations parfois conséquentes d'après ces usagers.

SOS Loire vivante trouve néanmoins qu'il ne faut pas s'arrêter au constat selon lequel tout irait bien. Une augmentation de la fréquentation du territoire pose la question des flux et de leur gestion dans la future RNR. Il faut avoir un projet pour que la vallée soit habitée mais il faut tout de même que cela soit compatible avec la protection de l'environnement.

L'EP Loire conclut les réunions en abordant différents points. Il constate d'abord avec plaisir que sur les questions abordées lors de l'atelier, il existe plus de point de convergence que de difficultés. Ensuite il tient à réitérer sa volonté de ne pas créer de « surenchère réglementaire ». Il faut simplement que les usages qui se déploient soient conformes à la protection de la nature. Enfin, l'EP Loire rappelle que ce projet de RNR est également intéressant car il donne une visibilité pour le territoire qui permettra peut-être à l'avenir d'obtenir des financements à même de pérenniser la RNR et sa gestion.

### ***Points clés de l'atelier***

**En synthèse l'atelier consacré à la thématique « Chasse et pêche » a permis d'aborder les points suivants :**

- De nombreuses normes réglementent déjà la pratique de la chasse et de la pêche et la RNR n'a pas vocation à en ajouter.
- Il existe aujourd'hui peu de conflits d'usage par rapport à ces pratiques grâce à une structuration historique des acteurs et une bonne intégration à la vie locale.
- Une cohérence des usages avec la protection de l'environnement, notamment via les services rendus et la volonté de maintenir un environnement dans lequel chacun exerce son loisir
- Il existe en outre des possibilités de labellisation valorisantes pour le territoire (parcours de pêche « no-kill » ou parcours « famille », « passion », etc.)

\*\*\*